

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften = Revue suisse des sciences de l'éducation = Rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 37 (2015)

Heft: 2

Artikel: Deux interventions en faveur de l'égalité dans l'école obligatoire : les raisons d'un devenir contrasté

Autor: Fassa, Farinaz / Naef, Céline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux interventions en faveur de l'égalité dans l'école obligatoire: les raisons d'un devenir contrasté

Farinaz Fassa et Céline Naef

Le présent article propose une analyse de deux interventions chapeautées par les institutions en charge de l'égalité des sexes en Suisse, d'un côté la journée annuelle consacrée au choix professionnel depuis 2001, Journée des filles (et ses avatars ultérieurs), de l'autre, le matériel pédagogique produit par la Conférence romande de l'égalité et diffusé auprès des enseignant-es depuis 2006, L'école de l'égalité. Partant des travaux de Boltanski et Thévenot (1991) sur les principes de justice auxquels font appel les acteurs et actrices sociaux, cette contribution examine comment se construit l'accord au sein des institutions et quels sont ses fondements normatifs pour expliquer le devenir contrasté de ces deux interventions en faveur de l'égalité.

Introduction

Les métiers n'ont pas de sexe selon Vouillot (2007). Pourtant, les statistiques officielles (Office fédéral de la statistique) montrent que les domaines professionnels dans lesquels les femmes se dirigent sont relativement restreints (Guilley, Gianettoni, Carvalho Arruda & Issaieva, 2012). En effet, elles s'orientent principalement dans des domaines liés à la sphère domestique et empreints par des stéréotypes féminins (altruisme, écoute, compassion, etc.) (Chaponnière & Chaponnière, 2006). Ces «choix» attestent d'une socialisation différentielle entre les sexes (Mosconi, 2005) qui se fait tant dans les familles (Brugilles, Cromer & Cromer, 2002; Dafflon Nouvelle, 2006; Detrez, 2006; Duru-Bellat, 1994) que dans le monde scolaire (Marro, 2007; Morin-Messabel & Salle, 2013). Or, ces assignations de genre, ou le «sexe social», portent en elles l'idée de rôles différenciés entre les hommes et les femmes, pris dans des relations de pouvoir (Scott, 1988). Qu'il s'agisse de la formation supérieure ou de la formation professionnelle initiale, on constate ainsi une très forte ségrégation horizontale dont nombre de travaux montrent qu'elle a des conséquences en termes d'emploi et de métier (Coppié & Epiphane, 2004), limitant non seulement l'accès des femmes vers des domaines encore atypiques pour leur sexe et bien souvent leur

progression et leur nombre aux postes de direction et de prestige au sein des professions (Laufer & Pochic, 2004) ou au sein de l'enseignement supérieur (Fassa & Kradolfer, 2010).

Ce constat a donné lieu à plusieurs déclarations et interventions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en direction des enfants et des adolescent-es scolarisé-es en Suisse. Parmi celles-ci¹, nous examinerons ici deux d'entre elles qui ont comme point commun d'avoir été menées par les Bureaux de l'égalité cantonaux et analyserons les raisons qui ont contribué au succès de l'une et les limites que se sont attachées à l'autre.

La recherche que la première auteure a menée dans le cadre du PNR60² consacré à l'égalité, a montré que ces deux interventions, chapeautées par les mêmes institutions chargées de faire appliquer la Loi sur l'Égalité (promulguée le 24 mars 1995), contrastent fortement quant à la reconnaissance dont elles jouissent: la *Journée des filles* et ses avatars ultérieurs, *Oser tous les métiers* et *Futur en tous genres*, sont systématiquement cités au nombre des réalisations en faveur de l'égalité effectuées par la scolarité obligatoire. À contrario, la seconde intervention, soit la conception, la rédaction et la diffusion de matériel pédagogique, *L'école de l'égalité*, est largement méconnue du public-cible, comme le montre la remarque d'une des personnes contactées durant cette recherche:

[Je me disais en préparant cet entretien] qu'est-ce que je vais pouvoir raconter par rapport à l'institutionnel, à part la JOM [Journée Oser tous les métiers], à part le plan d'études romand, à part l'éducation au choix, [...] qui vise aussi à se préparer vers la sortie de l'école, mais pour... ça concerne les deux sexes évidemment. Mais ce n'est pas un domaine très développé. (A151³)

Cette remarque a été à la source de notre questionnement et nous tenterons dans le cadre de cet article de comprendre ce qui, dans les grandeurs de références et les compromis ou arrangements auxquels les politiques de l'égalité peuvent ou non donner naissance, permet d'expliquer ces destins différents et contrastés. Il nous a en effet semblé intéressant de saisir comment l'une et l'autre de ces initiatives s'inscrivaient dans ce que Lombardo et Meier (2012) décrivent comme des labellisations différentes des politiques d'égalité.

Notre travail est d'une certaine façon complémentaire à celui de Leeman (2014) qui a analysé la réception de *Futur en tous genres* par les enseignant-es d'un canton suisse alémanique. Partant des dits entretiens et du dépouillement des archives qui couvrent la mise en place et l'histoire de la *Journée des filles*, notre contribution n'examine pas tant la réception d'une action en vue de la construction de l'égalité par ceux que la nouvelle anthropologie des sciences appelle des acteurs intermédiaires (à l'interface des initiateurs-trices d'une innovation et des usagers-ères auquel-les elle s'adresse) mais les arrangements et compromis qui cadrent cette action (voir Mazur, 2009 à ce propos), lui donnant ainsi un sens particulier qui permet d'en faire des usages spécifiques au niveau des politiques scolaires cantonales.

Après une présentation du cadre théorique mobilisé et de la méthodologie utilisée, nous décrirons ces deux interventions et analyserons leur devenir contrasté au prisme de la sociologie des régimes d'action initiée par Boltanski et Thévenot (1991).

Cadre théorique

Tenant de répondre à la question de savoir comment se construit l'accord dans les institutions, Boltanski et Thévenot (1991) mettent l'accent sur ce qui, dans la coordination des actions humaines, «permet des rapprochements sur ce qui importe, [d']identifier des êtres détachés des circonstances, [de] s'accorder sur des formes de généralités» (p. 48). Cette façon de profiler l'analyse sociologique répond, comme l'explique Boltanski (2009), à une tentative de n'abandonner ni la posture critique, chère au structuralisme, ni l'analyse des interactions en train de se faire sur laquelle s'est focalisée la sociologie pragmatique états-unienne. Elle constitue par ailleurs et selon lui (Duvoux, 2011) une théorisation des analyses faites dans ses ouvrages précédents qui portent sur les modalités de l'accord.

Bien que ne prenant pas en compte spécifiquement la question du genre (voir à ce propos la critique de Talahite, 2010), il nous semble que ces travaux (Boltanski & Thévenot, 1991; Boltanski & Chiapello, 1999) offrent des pistes fécondes pour analyser les politiques menées en direction de l'égalité dans le monde scolaire. Ces politiques d'égalité mettent en effet en jeu, pour reprendre les grammaires développées par ces auteur-es, la définition du «supérieur commun», soit «du principe de coordination, qui caractérise la cité, [et] est une convention constituant l'équivalence entre les êtres» (Boltanski & Thévenot 1991, p. 177). Une telle convention permet de construire l'accord lors de litiges et d'ajuster les positions des acteurs-trices en présence par la stabilisation et la généralisation d'une forme de rapprochement lorsque les grandeurs auxquelles les acteurs et actrices se réfèrent n'appartiennent pas aux mêmes Cités. Si l'égalité s'apparente à priori à la cité civique en ce qu'elle constitue une valeur qui fait primer le collectif sur l'individuel en vue du bien commun, l'examen des politiques d'égalité menées dans l'école obligatoire et de leur mise en œuvre révèle que la situation est plus complexe. Il permet aussi à notre avis de saisir partiellement pourquoi une action ponctuelle comme la *Journée des filles* a trouvé sa place dans le monde scolaire alors même que les brochures qui s'adressent à l'ensemble des enseignant-es de la scolarité obligatoire restent très largement méconnues et encore moins utilisées. Cette approche laisse aussi saisir comment les critiques très politisées des mouvements féministes qui ont constitué la *dispute* (dans le vocabulaire de Boltanski) initiale, ont été traduites dans des politiques publiques ou institutionnelles qui sont par ailleurs fortement contraintes par les transformations en cours, aux niveaux cantonal, régional, national et international, qu'elles concernent la place des femmes dans les mondes professionnels et privés (Esping-Anderson, 2009) ou le mode de gestion et les finalités de l'école (Laval, Vergne, Clément & Dreux, 2011; van Haecht, 2012).

Les politiques de l'éducation obligatoire en Suisse ont en effet ceci de particulier qu'elles se mènent dans plusieurs arènes, le niveau de mise en œuvre demeurant les cantons et plus récemment, depuis le concordat HarmoS⁴, le niveau régional. Aussi, les volontés égalitaires qui s'exprimeraient au niveau national peuvent-elles être le résultat de compromis qui n'existent pas dans l'ensemble des cantons, chacun d'entre eux restant relativement libre quant à l'organisation des plans d'études et les dotations horaires allouées aux différentes disciplines. La même remarque peut être faite en ce qui concerne les instances chargées de l'égalité, soit le Bureau fédéral de l'égalité, la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, la Conférence romande des déléguées à l'égalité ou les Bureaux cantonaux de l'égalité. Ces acteurs collectifs ont des objectifs différents et se trouvent à négocier avec des acteurs différents dans des cadres organisationnels qui diffèrent eux aussi.

Aborder dans ce cadre la *Journée des filles* et ses transformations et *L'école de l'égalité* permet à notre sens de mettre au jour les manières dont sont envisagées les questions d'égalité entre femmes et hommes par les acteurs et actrices de l'égalité et de l'école obligatoire romande. Les deux objets de l'action publique (Lascourmes & Le Galès, 2007) que nous nous proposons d'analyser ont en effet été sujets de controverses tant à l'intérieur des milieux directement concernés qu'auprès des publics-cibles (Leemann, 2014). De ce fait, les actions entreprises ont donné lieu à des justifications dont on trouve les traces dans les propos des personnes interrogées lors de notre enquête, mais aussi parfois dans certains textes législatifs et réglementaires. Les choix faits par les différents acteurs impliqués et les procédures qui sont à leur source renvoient en effet à des arrangements toujours précaires ou à des compromis entre des grandeurs inspirées par des Cités différentes (il s'agit principalement des cités domestique, civique, industrielle, de l'opinion et par projets) pour justifier le droit/la nécessité de faire entrer plus largement les femmes dans le mode du travail salarié et de leur permettre d'y mener des carrières similaires à celles des hommes mais aussi pour justifier le droit/la nécessité d'ouvrir des chemins de vie qui soient exempts des stéréotypes de genre et mettent les personnes en position de participer de manière paritaire (Fraser, 2005) aux différents domaines de la vie sociale.

Rappelons que, selon Boltanski et Thévenot (1991), la grandeur qui prime dans la *cité domestique* est l'autorité, incarnée par le père et la tradition, celle qui domine la *cité civique* consiste dans un bien commun collectif devant lequel les individus doivent s'effacer, alors que valeur de référence de la *cité de l'opinion* est la célébrité, la grandeur s'y mesurant par le regard des autres.

Méthodologie

Notre contribution se base principalement sur l'analyse des entretiens (enregistrés et retranscrits) que nous avons menés avec les décideurs-euses de l'école obligatoire romande et les cheffes des bureaux de l'égalité de cette région – passées et

présentes. Elle repose subsidiairement sur l'analyse des documents officiels qui précisent les raisons pour lesquelles les Bureaux de l'égalité ont été mandatés pour mettre en place la *Journée des filles*. Comme le signalent Lombardo et Meier (2012), ces textes officiels permettent de saisir en partie comment le concept d'égalité de genre a été fixé et quelles significations il en est résulté.

Les données mobilisées

Vingt-et-un entretiens semi-directifs de soixante à nonante minutes ont été réalisés dans les sept cantons romands et bilingues concernés par la publication et la diffusion de *L'école de l'égalité* entre le printemps et l'été 2011 par deux chercheuses. Quinze d'entre eux se sont déroulés avec les responsables des choix pédagogiques pour la scolarité obligatoire (N=8), et avec celles des Bureaux de l'égalité (N=7). Dans tous les cas, un guide d'entretien a été rédigé; il visait à comprendre quelle place l'éducation à l'égalité entre les sexes occupait dans l'école obligatoire de chacun des cantons mais aussi quelle importance ces différents types de décideur-euses lui accordaient, notamment en comparaison avec d'autres cantons. En ce qui concerne les décideur-euses scolaires, elles avaient toutes des statuts soit des chef-fe-s de service, soit d'adjoint-es direct-es, ou encore, dans un cas, de chef-fe du Département. Dans trois cantons, les personnes contactées ont souhaité que les entretiens soient collectifs. Pour les Bureaux de l'égalité, nous nous sommes entretenues avec les cheffes de ces offices, certaines d'entre elles étant parfois accompagnées de la personne responsable du «dossier formation».

Quatre entretiens supplémentaires ont été réalisés par la seconde auteure avec des responsables, passées et présentes, du dossier *Journée des filles*, *Oser tous les métiers* et *Futur en tous genres*. Se concentrant sur cette seule question, ils ont eux aussi fait l'objet d'une retranscription.

En ce qui concerne la *Journée des filles* et ses avatars, nous avons eu aussi recours au fonds d'archives de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), sis aux archives communales de Berne. Constitué des documents administratifs quant aux activités de la CSDE et relatif notamment au processus de mise en œuvre des programmes, il a permis de suivre les débats qui ont vu se transformer une mesure d'action positive – la *Journée des filles* n'était destinés qu'à elles – en une journée de découverte des métiers si bien pour les garçons que pour les filles (Naef & Fassa, 2014). Ce travail d'archives n'a pas été possible pour l'École de l'Égalité, les différents documents retraçant son émergence n'ayant pas pu être mis à notre disposition par les personnes rencontrées.

La première campagne d'entretiens a eu pour objet *L'école de l'égalité* et les entretiens se sont déroulés avec des personnes qui sont professionnellement actives dans les milieux cantonaux de l'éducation obligatoire ou de l'égalité. Les quatre entretiens menés par la seconde auteure se sont concentrés sur l'histoire de la *Journée des filles* et de ses avatars et les personnes qui ont répondu ne sont plus toutes actives dans ces domaines. L'insistance mise par l'intervieweuse à se faire expliquer l'histoire de cette journée particulière a pour effet d'extraire nos interlocutrices du monde dans lequel elles ont été les actrices de la mise en œuvre de ce projet et de les déprendre d'une «situation où la sincérité de [leur] adhésion aux principes serait une condition de la justification de [leur] action» (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 172).

L'ensemble de ce matériel textuel a été repris au prisme des grammaires proposées par Boltanski et ses co-auteur-e-s (Boltanski & Thévenot, 1991; Boltanski & Chiapello, 1999). La relecture des propos transcrits durant ces deux recherches s'est faite en portant une attention particulière au lexique isolé par Boltanski et Thévenot (1991) et par Boltanski et Chiapello (1999) dans les marges de ces ouvrages. Selon les sociologues, l'usage de ce lexique révèle les cités auxquelles se réfèrent les acteurs et actrices et met à jour les compromis qui se font afin de construire l'accord. Reprenant cette proposition méthodologique, nos analyses ont ainsi tenté de mettre à jour les différentes grandeurs auxquelles se réfèrent les propos des interlocuteurs-trices que nous avons rencontré-es et ce qu'ils-elles peuvent révéler des différentes significations données à l'égalité entre les sexes et des objectifs des politiques mises en place pour lutter contre les inégalités de genre.

Il faut noter, et c'est ce qui a donné naissance à cet article, que la distinction que nous avons voulue entre ces deux campagnes n'a pas été respectée par les personnes interviewées. Les sept responsables des Bureaux de l'égalité rencontrés en Suisse romande à propos de *L'école de l'égalité* ont toutes très largement fait mention de *Futur en tous genres* ou de *Oser tous les métiers*. Elles les ont présentés comme des éléments centraux de leurs interventions auprès des enfants dans le cadre scolaire et les ont, dans la plupart des cantons, décrits comme les moments privilégiés de la collaboration avec les décideurs et décideuses scolaires. Ces derniers-ières travaillent dans les sept cantons romands et bilingues (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) dans lesquels *L'école de l'égalité* a été peu ou prou diffusée. L'analyse de leurs entretiens a montré qu'ils et elles ont aussi très largement insisté sur l'importance de la journée annuelle consacrée au choix professionnel, ce sujet recouvrant souvent dans leurs propos celui des mesures mises en place par l'école pour favoriser l'égalité entre les sexes. *L'école de l'égalité* a pris une place beaucoup plus marginale et ce n'est en général que sur notre insistance qu'ils et elles ont abordé *L'école de l'égalité*, ses usages par les enseignant-es de leur canton, ses modes de diffusion, etc. Cette disproportion, apparente dans la structure de notre contribution, nous a paru suffisamment notable pour que nous utilisions l'histoire de la mise en place de la

journée dédiée au choix professionnel comme révélatrice des visées d'égalité qui sont en jeu tant dans le cadre de la *Journée des filles* et de ses avatars que dans le cadre de la diffusion de *L'école de l'égalité*.

On doit par ailleurs noter que la porosité des sujets va dans le deux sens puisque les quatre responsables ou anciennes responsables de la mise en place de *Futur en tous genres* et *Oser tous les métiers* ont toutes fait mention de *L'école de l'égalité* et/ou des mallettes pédagogiques *Balayons tous les clichés*. Contrairement à ce qui s'était produit lors des entretiens consacrés à *L'école de l'égalité*, leur propos se sont focalisés sur la *Journée des filles* et n'ont pas été saturés par un autre sujet.

Une journée pour l'égalité ou la formation professionnelle. De la *Journée des filles* à *Futur en tous genres* et *Oser tous les métiers*

Les campagnes *Oser tous les métiers* et *Futur en tous genres* instaurées respectivement en 2003 et 2010 par les bureaux de l'égalité cantonaux, sont dédiées à l'égalité des sexes dans le choix de formation professionnelle. Ces campagnes visent à sensibiliser filles et garçons à la vaste palette de métiers qui s'offre indifféremment à elles et eux. Une fois par an, le temps d'une journée, elles permettent aux filles et aux garçons de se rendre sur le lieu de travail de leur parent ou d'un-e proche (à priori du sexe opposé) ou de suivre des ateliers organisés dans les écoles ou chez des partenaires du monde professionnel. L'assise dont bénéficient ces programmes dans la plupart des établissements secondaires, au sein des familles des jeunes concerné-es et dans les entreprises, témoigne d'un succès évident qui semble combler les intérêts particuliers des partenaires, acteurs et actrices impliqué-es. Dans le canton de Vaud, plus de 70% des enfants des classes de 7^eH, 8^eH et 9^eH auraient bénéficié de cette mesure en 2012 (selon une de nos interlocutrices) (B271).

À l'origine des deux campagnes actuellement en cours, se trouve la *Journée des filles* dont la première session eut lieu en 2001. Initiée par le biais du programme *Places d'apprentissages 16+* et chapeautée par la CSDE, cette journée particulière représente le premier plan d'action à l'échelle nationale qui vise l'égalité des filles et des garçons dans les choix de formation professionnelle. *Places d'apprentissages 16+* est en effet issu d'une subvention allouée par l'OFFT (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) depuis le 1^{er} janvier 2013) lors de la promulgation des Arrêtés sur les places d'Apprentissages (APA1 et APA2). Ces «arrêtés fédéraux urgents» tentaient de répondre à l'inquiétude des autorités fédérales face à la diminution des places d'apprentissage en Suisse vers la fin des années 1990 et visaient à «revitaliser l'économie» suisse (OFFT, 1999). Selon leurs recommandations, la CSDE devait veiller à ce que la campagne *Journée des filles* promeuve les places d'apprentissage et motive les jeunes filles

à suivre cette voie en leur faisant connaître des métiers vers lesquels elles ne se dirigent ordinairement pas alors que la main-d'œuvre y est insuffisante.

Les organisatrices de la *Journée des filles* l'ont initialement pensée comme une action en direction des filles seulement mais ce choix a suscité des réactions vives de la part de certaines familles et enseignant-es des régions alémanique et romande qui déploraient «l'inégalité» faite aux garçons puisqu'ils ne pouvaient y participer. Ces réactions sont à la source de la première mutation majeure de la campagne. L'argument de la discrimination des garçons a été particulièrement entendu dans le canton de Vaud et celui-ci a tourné le dos à l'action positive que constituait la *Journée des filles* pour mettre sur pied un projet mixte: *Oser tous les métiers*, qui voit le jour en 2003. Dorénavant, dans ce canton, les filles continuent en binôme avec leur père et les garçons se rendent au travail de leur mère. Jura, Neuchâtel et Valais ont suivi l'exemple vaudois (respectivement en 2004, 2008 et 2009), ce qui a eu pour effet de diminuer l'audience nationale de la *Journée des filles*. Les critiques entendues et la symétrisation de la mesure dans ces cantons ont modifié l'organisation de la *Journée* dans les cantons restés globalement fidèles au concept initial: la CSDE a mis en place des ateliers conçus spécifiquement pour les garçons et qui abordaient la question du partage entre les tâches domestiques et les tâches professionnelles. Se déroulant dans les écoles, ces ateliers tendaient aussi à sensibiliser le corps enseignant à l'égalité, car leur bon fonctionnement reposait sur l'engagement et la compétence de ces professionnel-le-s.

À l'occasion de son dixième anniversaire en 2010, la campagne *Journée des filles* cède sa place à *Futur en tous genres. Nouvelles perspectives pour les filles et les garçons*. Ce changement s'accompagne de la volonté de donner une nouvelle «identité visuelle»⁵ au projet mais surtout de procéder à certains changements d'ordre structurel. Deux transformations majeures marquent la mise en place de ce nouveau programme: d'une part, l'action positive en faveur des filles est abandonnée par tous les cantons et le choix professionnel est abordé à partir de la mise en cause des stéréotypes qui limitent les horizons des filles et des garçons. D'autre part, une nouvelle forme organisationnelle est mise en place par le biais d'une association qui reçoit mandat de poursuivre cette action. Ce changement s'inscrit dans les pratiques du *New Public Management*: les objectifs politiques à atteindre sont définis par l'État fédéral mais son intervention, y compris financière⁶, diminue laissant aux instances mandatées une plus grande marge de manœuvre (Barben, Burger, Köppel & Kuhn-Schleiniger, 1997). Le manque de ressources financières conduit la CSDE à se tourner vers d'autres partenaires, principalement les entreprises et les institutions de formation engagées dans *Futur en tous genres*. Il a aussi, et c'est un paradoxe, pour effet de diminuer l'autonomie dont avaient bénéficié les Bureaux de l'égalité lors de la mise en place de la *Journée des filles* face à leurs autorités cantonales.

L'école de l'égalité

L'école de l'égalité constitue un projet original à plusieurs titres. La conférence romande de l'égalité, qui réunit les déléguées à l'égalité des sept cantons romands et bilingues, part des constats faits par les chercheuses sur la précocité de la socialisation différenciée dans le cadre scolaire et familial (voir par exemple Duru-Bellat, 1995; Mosconi, 2009) et sur le sexisme des manuels d'enseignement (Brugel, Cromer & Cromer, 2002). S'inspirant de l'exemple canadien (Noël, 2006), elle l'étend à l'ensemble de la scolarité obligatoire et décide de créer des outils pédagogiques originaux:

Afin que les filles comme les garçons puissent se développer au mieux de leurs capacités, en fonction de leurs désirs propres et indépendamment des préjugés de sexe, il faut que l'école participe de façon constante, transversale et proactive, à la construction de l'égalité et à l'avènement de la mixité professionnelle. L'école n'est bien sûr pas la seule à devoir œuvrer dans ce domaine: la famille, les entreprises, les médias, etc. ont leur part de responsabilité. (Noël, 2006, p. 5; Dürrer, 2006, p. 7)

S'adressant aux «enseignant-es qui souhaiteraient intervenir de façon plus accentuée sur les questions d'égalité, sans pour autant porter atteinte au programme obligatoire» (Noël, 2006, p. 5; Dürrer 2006, p. 7), ces quatre brochures couvrent les différents degrés de la scolarité obligatoire et proposent des activités et des fiches directement intégrables dans le quotidien de la classe. Elles se distinguent en fonction de l'âge des élèves et de l'organisation scolaire romande, les fiches des degrés 3 à 6 (5 à 8 dans le système HarmoS) étant organisées par disciplines. Le quatrième fascicule (degré 7 à 9/9 à 11 dans le système HarmoS) s'adresse directement aux enseignant-es et «il conduit les enseignant-es à s'interroger sur leurs pratiques et sur les interactions qui se jouent en classe.» (Dürrer, 2006, p. 8).

Les initiatrices de ce projet insistent sur le fait que *L'école de l'égalité* ne bouleverse pas l'organisation scolaire ordinaire, le soutien des Départements de l'Instruction publique étant par ailleurs mentionné sur la page de titre, mais jamais énoncé plus précisément.

De l'avis même de ses instigatrices, ce projet se distingue sur plusieurs points des autres activités promues par les Bureaux de l'égalité romands.

À la différence des autres activités déjà proposées par les bureaux de l'égalité [...] ce projet a la particularité de se réaliser au cœur de la classe et de pouvoir être mis en œuvre par les enseignant-es mêmes soit de façon ponctuelle soit de façon plus suivie. (Dürrer, 2006, p.7)

Il ne répond en outre à aucune demande extérieure au monde de l'égalité et naît d'une décision prise par la seule Conférence romande de l'égalité. Si sa portée n'est pas nationale et son financement est plus limité, son ambition est plus importante. Loin de considérer que les actions ponctuelles sont suffisantes pour

sensibiliser le monde éducatif à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, *L'école de l'égalité* a pour objectif d'inscrire l'éducation à l'égalité entre les sexes dans une perspective de genre et de lui faire intégrer le quotidien éducatif romand, participant ainsi à une sensibilisation en profondeur des enfants et des enseignant-es sur ce thème. L'introduction, commune à toutes les brochures, insiste en outre sur la portée civique de ce projet, les références à la Déclaration aux droits de l'enfant comme celles à la Déclaration de la CIIP rappelant que la thématique du genre est reconnue comme éléments du bien commun par la communauté internationale et par les autorités responsables de l'école romande.

En guise de conclusion, rappelons que la prise en compte systématique de la perspective de genre dans l'éducation et la formation est nécessaire si l'on veut aboutir à une société plus égale, ce qui signifie pour les élèves: respecter les différences, s'épanouir en tant qu'individu, développer la totalité de sa personne, être libre de choisir son orientation professionnelle. Il s'agit là de valeurs éducatives essentielles pour l'école publique, inscrites dans la Déclaration des Droits de l'Enfant comme dans la déclaration du 18 novembre 1999 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Le programme *L'école de l'égalité* a pour objectif de contribuer à la réalisation d'une de ses lignes fondamentales d'action à savoir: veiller à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer. (Noël, 2006, p. 8; Dürrer, 2006, p. 9)

L'enquête que nous avons menée montre toutefois que ce matériel est peu utilisé par les enseignant-es romand-es, 16.5% seulement des répondant-es disent en connaître l'existence (Fassa, 2014). Ce chiffre varie toutefois d'un canton à l'autre (de 5.1% dans le canton de Neuchâtel à 40.2% dans le canton de Vaud), la diffusion de *L'école de l'égalité* ayant été très variée. Le taux vaudois s'explique par le fait qu'une des rédactrices de *L'école de l'égalité* est devenue Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et que la réalisation pratique de ce projet – impression et diffusion auprès des enseignant-es de l'ensemble de l'espace romand – a bénéficié de cette proximité administrative. Les entretiens menés ont ainsi montré qu'au moment de son édition, tous-tes les enseignant-es vaudois-es ont reçu la ou les brochure/s qui correspondaient au/x degré/s dans lequel ou lesquels ils et elles enseignaient. Cette diffusion systématique ne s'est toutefois pas poursuivie les années suivantes, en raison tant de son coût financier qu'en termes de ressources humaines. Neuchâtel a fait un usage beaucoup plus restrictif de *L'école de l'égalité*: seules certaines des fiches proposées par ce matériel de la CRE étaient intégrées au classeur PROMESCE (PROmotion Médias, Environnement, Santé et Citoyenneté dans un processus Educatif) utilisé dans l'espace BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel), la 4^e brochure n'ayant pas été jugée adéquate par la Commission des moyens d'enseignement de la CIIP. Dans le canton de Genève – et dans la plupart des cantons depuis peu – ce matériel pédagogique est intégré dans une mallette pédagogique intitulée *Balayons tous les*

clichés. Cette mallette contient divers autres outils pédagogiques (livres, vidéo, etc.) et elle est prêtée aux enseignant-es qui en font la demande par les Bureaux de l'égalité. Dans certains cantons, les déléguées à l'égalité tentent par ailleurs de la diffuser auprès des bibliothèques scolaires. Son usage est de ce fait plus ponctuel et il ne répond que partiellement de notre point de vue aux objectifs assignés initialement à *L'école de l'égalité*, soit lutter contre la socialisation différentielle par des pratiques et des réflexions intégrées à la forme scolaire tout au long de la scolarité. On peut noter que le téléchargement des brochures, aujourd'hui possible, ne semble pas de nature à pallier ce que nous considérons comme une forme de recul, car à la logique initiale d'offre d'un matériel pour l'égalité s'est substituée une autre logique: celle qui fait reposer l'action enseignante en direction de l'égalité entre les sexes sur leur seule demande.

Compromis et arrangements

L'histoire de la *Journée des filles* montre que ce programme a, dès son point de départ été marqué par des compromis entre la cité civique et industrielle mais aussi entre la cité civique et celle de l'opinion, de même qu'entre la cité civique et la cité domestique. Si ce sont des arguments économiques qui justifient la mise en place des deux arrêtés fédéraux urgents (APA1 et APA2), ils s'inscrivent dans une des figures du compromis décrites par Boltanski et Thévenot (1991) comme d'autant plus stable qu'il repose sur une figure construite comme insécable, celle de la femme travailleuse, s'inscrivant dans ce qu'ils appellent la cité civique-industrielle et qui repose sur le compromis entre «l'altruisme collectif et l'efficacité industrielle» (p. 347). La *performance* (valeur de référence du monde industriel) de la place économique suisse (importance du collectif national et référence à la cité civique) est à la source de ce Programme visant à mobiliser les filles et les motiver à suivre la voie de l'apprentissage, notamment technique. Ce compromis insiste en effet sur la nécessité de donner aux femmes, en tant que groupe collectif, une place dans le monde professionnel, l'une des directives d'APA1 précisant que la promotion des places d'apprentissage doit être accompagnée d'une campagne de promotion à l'intention spécifique des filles. Mandatée dans ce cadre pour promouvoir l'égalité entre les sexes, la CSDE agit selon un principe qu'elle décrit comme sous-tendant le *bien commun* d'une société moderne qui se doit de faire une place aux femmes comme aux hommes, mais plusieurs des déléguées rencontrées ne se trompent pas sur le sens du compromis noué à cette occasion:

Il y a la dimension économique. Par exemple, le Grand Conseil bernois, il y a très peu de postulats et de motions sur la question de genre et sur le niveau obligatoire. Mais il y a des postulats d'émotions sur l'orientation professionnelle, par exemple, [...]? Là il y a des questions, mais c'est toujours au moment où on voit que cette ségrégation a une conséquence économique. (Entretien A221)

Les déléguées des Bureaux de l'égalité cantonaux décident de ne pas dénouer les enjeux en ce qui concerne l'égalité elle-même, considérant que cette campagne peut faire avancer la cause des femmes et des filles et favoriser leur abandon d'avec l'état de petit qui est le leur dans la *cit  domestique*. Dans cette derni re, la tradition pr vaut et la figure de l'autorit  est celle du p re, les femmes et les enfants  tant rel gu -es au rang de ceux dont le grand doit s'occuper mais sans les tenir pour des  gaux. Elles utilisent au contraire la port e nationale de la campagne pour s'autonomiser en partie de l'organisation locale des services publics et des contraintes qui leur sont impos es dans le cadre cantonal. Leur participation   cette journ e d di e au choix professionnel est pr sent e par toutes celles que nous avons rencontr es comme un moyen, par ailleurs b n fique en tant que tel, de faire prendre conscience du fait que les in galit s entre femmes et hommes se nouent d s l'enfance et que l' cole n'est pas  trang re   leur reproduction:

La somme de ces petits projets  a ne donne pas une politique publique. Et l , c' tait peut- tre parmi les petits projets, c' tait un projet plus grand, qui donnait de la visibilit  aux bureaux [de l' galit ], Qui... voil , qui les faisait exister. [...] C' tait en somme s'attaquer   quelque chose qui  tait plut t b n fique pour les bureaux. (Entretien B273)

Ainsi, face   ce que certaines d crivent comme une absence de politique publique coh rente dans le domaine de l' ducation   l' galit  et   la difficult    travailler de concert avec le monde  ducatif sur le long terme, la majorit  des d l gu es rencontr es insiste sur l'importance qu'a cette journ e particuli re pour maintenir la question de l' galit    l'agenda de l' ducation formelle en la *visibilisant*, soit en la faisant exister aux yeux de tous comme importante (*cit  de l'opinion*).

C'est  a, pour nous l'important c' tait de, de rester dans un projet national [...], de rester dans quelque chose qui puisse s'identifier, qui puisse se rep rer   l' chelon national, alors apr s il est plut t devenu inter-cantonal puisque il n'y avait plus tous les cantons, mais  a nous semblait important de ne pas perdre cette dimension l , euh, de, de visibilit  du projet. (Entretien B221)

Disposant d'un budget financ  par APA1 et APA2, la CSDE b n ficie aussi de moyens bien plus importants que d'ordinaire, ce qui permet   ses membres de mettre sur pied un projet d'envergure et plus autonome des instances cantonales que ne le sont habituellement leurs actions. Un spot t l vis  a  t  diffus    l'occasion de la premi re *Journ e des filles* et les m dias ont salu  cette initiative qui a toutefois aussi soulev  nombre de critiques du fait de sa non-mixit . Devant composer diff remment selon les contextes cantonaux, certaines des d l gu es ont  t  amen es   pr ciser le sens qu'elles donnaient   l' galit  et   faire  clater le compromis  labor  au niveau national en des *arrangements* locaux. Ainsi, l'abandon tr s rapide du principe d'action positive dans le canton de Vaud nous semble manifester de la force des r f rences aux valeurs de la *cit  domestique* dans ce canton. La critique locale, et les difficult s particuli res qui furent

parfois expérimentées avec les directions d'établissement, furent en effet considérées comme suffisantes pour que l'argument d'une inégalité envers les garçons l'emporte facilement.

Alors y a eu des réactions. Bon c'est pas parce qu'il y a eu des réactions -il me semble qu'on pouvait faire face à des réactions, même du Grand Conseil et du... Ça, ma foi, toutes les choses un peu novatrices peuvent choquer, mais là vraiment il y avait des réactions des enfants... (Entretien B273)

Ce canton fut rejoint par les cantons de Jura, Neuchâtel et Valais. Berne, Fribourg et Genève restèrent en revanche fidèles à la mesure d'action positive que constituait une journée *pour* les filles jusqu'à la mise en place en 2010 de *Futur en tous genres*. Si les raisons de ce choix s'expliquent aisément en ce qui concerne Berne et Fribourg du fait de leur proximité avec la Suisse alémanique, il n'en est pas de même pour Genève. L'inscription de l'égalité entre les sexes au nombre des priorités du Département de l'instruction publique jusqu'au dernier changement de législature, le fait qu'elle soit intégrée dans la structure même du DIP genevois – elle figure au cahier des charges d'une de ses responsables – et la pression constante des mouvements féministes expliquent probablement en grande partie le choix genevois. Il pourrait même sembler que dans ce canton, le compromis *civique-industriel* soit inscrit dans l'éducation formelle et qu'il n'ait plus à composer avec des demandes fondées sur les valeurs de la *cité domestique*, contrairement à ce que le discours des responsables pédagogiques laisse comprendre des autres cantons:

On a essayé de centrer [la journée consacrée au choix professionnel] sur la cinquième année, comme ça, ça ne se passe qu'une fois [...] pour que [ces actions] répondent vraiment à l'objectif et puis qu'[elles] s'insèrent au niveau scolaire. (Entretien A171)

L'histoire de la *Journée des filles* et de ses avatars permet de mieux comprendre l'insuccès du projet de *L'école de l'égalité*. Ne s'inscrivant pas dans un compromis avec la *cité industrielle*, ce projet, qui devait prendre place au cœur du système éducatif lui-même, critique très directement la hiérarchie sur laquelle repose la *cité domestique*, puisqu'il ne propose pas moins que faire prendre conscience des rapports de genre. Or, la *cité domestique* entretient des relations d'autant plus nettes avec le monde de l'école que ce dernier s'est tourné du côté du principe de l'équité (Fassa, Rolle & Storari, 2014) et qu'il trouve sa justification «non dans la conformité du principe d'égalité, mais dans la recherche de la 'cohésion' et du 'bonheur'» (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 378) des enfants dans les établissements scolaires. Les récentes transformations dues au *New Public Management*, et la plus grande autonomie donnée aux établissements scolaires, font par ailleurs que leurs directions sont aussi les responsables pédagogiques des choix qui doivent être appliqués par les enseignant-es (Barrère, 2012). Or, l'enquête a montré que ce n'est que très rarement qu'elles octroient support et soutien aux enseignant-es qui

aimeraient se former sur les questions liées aux inégalités entre les sexes ou au genre: seules 3 des 93 directions d'établissements qui ont répondu à notre enquête disent avoir organisé des formations à l'utilisation de ce matériel pédagogique.

Conclusion

Il nous semble donc finalement que si le devenir de ces deux interventions, qui partagent pourtant des objectifs similaires, est si différent, cela tient aux conditions dans lesquelles elles se sont déroulées, aux acteurs et actrices qu'elles ont enrôlé-es et à la manière dont elles ont formulé les problèmes liés aux inégalités entre les femmes et les hommes. Nos analyses montrent que dans le premier cas la volonté fut fédérale, qu'elle parvint à fédérer le travail des bureaux de l'égalité et à les faire parler d'une voix unique, s'inscrivant en outre dans une volonté politique et économique affirmée par l'OFFT dès 1999 qui approchait la question des inégalités entre les femmes et les hommes à travers leurs conséquences pour le monde professionnel. Au contraire, l'*École de l'égalité* met au jour des différences cantonales importantes qui se manifestèrent quant à son intégration dans les moyens pédagogiques de référence. Ces choix disent que dans la plupart des cantons, le questionnement général des rapports hiérarchiques entre les femmes et les hommes, qui est au centre de ce matériel pédagogique, posa problème et que son importance pour la construction de l'égalité *par* l'école fut évaluée à cette aune. Ces deux histoires laissent aussi penser que si ces postérités diffèrent grandement, c'est en raison des rapports de pouvoir établis au niveau cantonal entre les institutions en charge de l'égalité et celles qui sont en charge de l'instruction obligatoire, les secondes considérant que tout ce qui se déroule dans les murs de l'école doit passer par le joug d'un contrôle hiérarchique, parfois tatillon et souvent peu enclin à faire une place réelle dans la place scolaire à la discussion de problèmes sociétaux tels l'égalité entre les sexes.

On peut aussi se demander pour conclure si l'utilisation des demandes économiques pour visibiliser l'égalité par la mise en place de la *Journée des filles* n'a pas eu pour effet de fixer certaines significations dans les politiques d'égalité, donnant ensuite lieu à une forme de rétrécissement (*shrinking*) de la portée des interventions en vue de l'égalité. Lombardo, Meier & Verloo (2012) signalent en effet que l'association prioritaire entre politiques d'égalité entre les sexes et accès au marché du travail a pour conséquence de réduire le champ de l'action publique dans le domaine de l'égalité et laisser hors de son spectre d'autres questions essentielles (2012, p. 4). N'est-ce pas ce qui s'est produit avec *L'école de l'égalité*, et ceci d'autant plus aisément que son objectif était clairement d'ébranler certains des soubassements de l'ordre de genre (Connell, 2009)?

Notes

- ¹ Les initiatives sont multiples et sont parfois initiées par les Hautes écoles. Dans ce cas, elles tentent d'attirer les filles vers la technique. *L'ingénieuse* se propose, par exemple, pour «objectif [...] de présenter le monde de la technique sous un jour attrayant et de permettre aux jeunes femmes de se familiariser avec les métiers de l'ingénierie» (<http://www.ingenieuse.ch/presentation/pourquoi-ce-projet.aspx>) alors que les ateliers de robotiques chapeautés par le Bureau de l'égalité de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne visent à «Donner aux jeunes filles [de 11 à 13 ans] la possibilité et les moyens d'aller plus en avant dans le monde de l'informatique en programmant un robot tout en s'amusant» (<http://roberta.epfl.ch/page-56997.html>).
- ² Cet article s'appuie sur les résultats de la recherche menée dans le cadre du PNR60 (Égalité entre les hommes et les femmes) par l'équipe dirigée par la première auteure mais aussi sur le travail de Mémoire de Master en Sciences sociales, réalisé par la seconde auteure en 2013 et qui était spécifiquement consacré à l'histoire de la *Journée des filles* dans l'espace romand (Naef, 2013). Il n'aurait pas été possible sans le soutien du FNS que nous remercions vivement. Il a aussi bénéficié des discussions menées dans le cadre du pôle national de recherche LIVES.
- ³ Les entretiens consacrés à cette recherche portent la lettre A, alors que ceux qui se réfèrent à l'enquête sur *La journée des filles* et ses avatars portent la lettre B. La numérotation indique également de quel type d'interlocuteur-trice il s'agit (responsable égalité ou pédagogique) et le canton dans lequel il ou elle intervient. Les indications données visent à rendre visibles les différences ou similarités cantonales ou groupales, tout en respectant la confidentialité et l'anonymat assurés à nos interlocuteurs-trices.
- ⁴ La portée de l'accord HarmoS est considérable car, en instaurant un monitoring de l'éducation et en fixant des cadres communs, il modifie le paysage des politiques éducatives en Suisse, donnant un poids très considérable aux conférences régionales chargées de fixer un programme commun à chacune des régions linguistiques.
- ⁵ Communiqué de presse national de *Futur en tous genres*, 10 novembre 2010.
- ⁶ Le financement de l'OFFT s'élève à 40%.

Références bibliographiques

- Barben, M.-L., Burger, A., Köppel, C. & Kuhn-Schleiniger, M.-T. (Éd.). (1997). *New Public Management. Chances, risques, moyens d'action*. Berne: CSDE.
- Barrère, A. (2011). «Les contradictions organisationnelles de l'évaluation. L'expérience des chefs d'établissement français», in Férouzis G. et Hanhart S. (Éd.), *Gouverner l'éducation par les nombres. Usages, débats et controverses* (pp. 125-143). Bruxelles: De Boeck, Raisons éducatives.
- Boltanski, L. & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*. Paris: Gallimard.
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de grandeur*. Paris: Gallimard.
- Brugilles, C., Cromer, I. & Cromer, S. (2002). Les représentations du masculin et du féminin dans les albums illustrés ou Comment la littérature enfantine contribue. *Populations*, 57, (1), 261-292.
- Chaponnière, M. & Chaponnière, C. (2006). *La mixité: des hommes et des femmes*. Gollion (Suisse): Infolio Éditions.
- Connell, R. (2009). *Gender: In World Perspective* (second edition of Gender). Cambridge: Polity Press.

- Couppié, T. & Epiphane, D. (2004). Des bancs d'école aux postes de travail... Chronique d'une ségrégation annoncée. *Notes Emploi Formation - Céreq - Enquête Génération 98*, Marseille(6).
- Dafflon Novelle, A. (2006). *Filles-Garçons. Socialisation différenciée?* Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble (Vies sociales).
- Detrez Christine (2006). Il était une fois... le corps. La construction biologique du corps dans les encyclopédies pour enfants. *Sociétés contemporaines*, 59, (60), 161-177.
- Dürer, S. (2006). *Se réaliser dans l'égalité. Document à l'usage des enseignant-es de Suisse romande. Degrés 7 à 9*. Lausanne: Conférence romande de l'égalité.
- Duru-Bellat, M. (1995). Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psychosociales. Deuxième partie: la constructions scolaire des différences entre les sexes. *Revue Française de Pédagogie*, 110, (1), 75-109.
- Duru-bellat, M. (1994). Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psychosociales, *Revue Française de Pédagogie*, 109, (1), 111-141.
- Duvoux, N (2011). Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien avec Luc Boltanski. *La vie des idées*. Retrieved February 15, 2013 from <http://www.laviedesidees.fr/Le-pouvoir-est-de-plus-en-plus.html>.
- Esping-Anderson, G. (2009). *The incomplete revolution. Adapting to women's new roles*. Cambridge & Maiden: Polity Press.
- Fassa, F. (2014). Éducation à l'égalité, perceptions et pratiques enseignant-es. In Collet I. & Dayer C. (Éd.), *Former envers et contre le genre* (pp. 69-86). Bruxelles: De Boeck (Raisons éducatives).
- Fassa, F. & Kradolfer S. (Éd.). (2010). *Le plafond de fer de l'Université. Femmes et carrières*. Zurich: Seismo.
- Fassa, F., Rolle, V. & Storari, C. (2014). Politiques de l'égalité à l'école obligatoire. Des ambivalences qui diluent les rapports sociaux de sexe. *Swiss Journal of Sociology*, 40, (2), 37-52.
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La découverte (textes à l'appui).
- Guilley, E., Gianettoni, L., Carvalho Arruda, C. & Issaieva, E. (2012). Les parcours scolaires et les aspirations professionnelles des filles et des garçons: choix individuel ou respect des normes? *Notes D'information Du SRED*, 51.
- Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2007). *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Laufer, J. & Pochic, S. (2004). Carrières au féminin et au masculin. In A. Karvar & L. Rouban (Éd.), *Les cadres au travail. Les nouvelles règles du jeu*, (pp. 147-168). Paris: La Découverte.
- Laval, C., Vergne, F., Clément, P. & Dreux, G. (2011). *La nouvelle école capitaliste*, Paris: La Découverte.
- Leeman, R. (2014). How Schools Deal With Expectations of Gender Equality. *Swiss Journal of Sociology*, 40, (2), pages 215-236.
- Lombardo, E., Meier, P. & Verloo, M. (2012). Stretching and bending gender equality. A discursive approach. In *The Discursive Politics of Gender Equality*. London and NY: Routledge.
- Marro, C. (2007). Genre et interactions entre collégiennes et collégiens en cours de français, maths et technologie Symposium Genre et Éducation. *Genre*, 1-8.
- Mazur, A. (2009). Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative. *Revue Française de Science Politique*, 59, (2), 325-351.
- Morin-Messabel, C. & Salle, M. (2013). *À l'école des stéréotypes. Comprendre et déconstruire*, Paris: L'Harmattan.
- Mosconi, N. (2009). L'égalité des filles et des garçons. Genre et pratiques scolaires: comment éduquer à l'égalité? Retrieved May 10, 2012, from <http://eduscol.education.fr/cid47785/genre-et-pratiques-scolaires-comment-eduquer-a-l-egalite.html>.
- Mosconi, N. (2005). Rapport au savoir et rapports sociaux de sexe. *Éducation et Francophonie*, XXXIII, (1), 73-88.

- Naef, C. (2013). *Vers l'égalité des sexes dans le choix de formation*. Mémoire de licence en Sciences sociales, Université de Lausanne (non publié).
- Naef, C. & Fassa, F. (2014). De la "Journée des filles" à "Futur en tous genres": parcours et détours d'une campagne égalitaire. *Nouvelles Questions Féministes - Apprentissages Entre École et Entreprise*, 33, (1), 96–104.
- Noël, M. (2006). *S'exercer à l'égalité I. Répertoire de fiches pour la promotion de conduites égalitaires entre filles et garçons. Degrés 3 et 4*. Lausanne: Conférence romande de l'égalité.
- OFFT (Office Fédéral de la formation professionnelle et de la technologie). (1999). *Rapport de la commission de la science, de l'éducation et de la culture*, 22 janvier 1999, Retrieved March 13, 2014, from <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10109812>.
- Scott, J. (1988). Genre: une catégorie utile d'analyse historique. *Le Genre de l'histoire Cahiers du GRIF*, 37-38, 125-153.
- Talahite F. (2010). Luc Boltanski et le genre: entre aliénations spécifiques et aliénation générique. In Chabaud-Rychter, D., Descoutures, V., Devreux, A.-M. & Varikas, E. (Éd.) *Sous les sciences sociales, le genre* (pp. 190-202). Paris: La Découverte.
- Van Haecht, A. (2012). *Crise de l'école. Ecole de la crise*. Paris: L'Harmattan.
- Vouillot, F. (2007). Formation et orientation: l'empreinte du genre. *Travail, Genre et Société*, 15, 23-26.

Mots-clés: Orientation professionnelle, école, égalité des sexes, action publique, sociologie des conventions

Zwei Massnahmen zur Förderung von Gleichstellung in der Volksschule: Gründe für eine zwiespältige Entwicklung

Zusammenfassung

Der vorliegende Artikel analysiert zwei Projekte des schweizerischen Gleichstellungsbüros: Einerseits den seit 2001 jährlich durchgeführten Tag zur Berufswahl «Journée des filles» (und Nachfolgekonzepte), andererseits das seit 2006 von der «Conférence romande de l'égalité» erarbeitete und Lehrpersonen zur Verfügung gestellte Schulmaterial «L'école de l'égalité». Ausgehend von der Studie von Boltanski und Thévenot (1991) zu Gerechtigkeitsprinzipien sozialer Akteur/-innen untersucht dieser Beitrag, wie innerhalb der Gleichstellungsbüros Einigkeit hergestellt wird und welche normativen Grundlagen den unterschiedlichen Werdegang der beiden Gleichstellungsinitiativen erklären.

Stichworte: Berufswahl, Schule, Gleichstellung, Öffentliches Handeln, Konventionensoziologie

Due interventi a favore dell'uguaglianza nella scuola dell'obbligo: le ragioni di due percorsi distinti

Riassunto

Il presente articolo propone l'analisi di due interventi patrocinati da istituzioni incaricate di assicurare l'uguaglianza di genere in Svizzera. Si tratta di analizzare, da un lato, la giornata annuale, istituita nel 2001, dedicata alla scelta professionale (Giornata delle ragazze e altre manifestazioni affini) e, dall'altro lato, il materiale pedagogico realizzato dalla Conferenza romanda per l'uguaglianza e distribuito a tutti gli insegnanti dal 2006 (L'école de l'égalité). Prendendo spunto dai lavori di Boltanski e Thévenot (1991) sui principi di giustizia ai quali si rifanno gli attori sociali, questo contributo prende in esame le modalità di costruzione dell'accordo all'interno delle istituzioni e i fondamenti normativi che spiegano l'evoluzione differenziata di questi due interventi a sostegno dell'uguaglianza.

Parole chiave: Orientamento professionale, scuola, uguaglianza di genere, azione pubblica, sociologia delle convenzioni

Two interventions for equality in compulsory school: reasons for a contrasted becoming

Summary

This article analyses two actions that were carried out by the Swiss Equality responsables: on one hand, the yearly event dedicated since 2001 to vocational choices, (The Girls' day and the following associated manifestations) and on the other the pedagogical material that was produced by the French speaking Conference of Equality Officers in 2006, L'école de l'égalité. Drawing on the work of Boltanski and Thévenot (1991) on justice, this paper puts into light how institutions do reach an agreement and it examines its normative bases in order to understand the very different becoming of these two actions.

Keywords: Vocational choice, school, gender, equal opportunity policies, sociology of conventions